



Conseil économique et social

Distr. limitée
18 avril 2016
Français
Original : anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Session annuelle de 2016

14-17 juin 2016

Point 6 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Soudan du Sud

Résumé

Le descriptif de programme de pays pour le Soudan du Sud est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période comprise entre juillet 2016 et juin 2018, soit un montant de 16,30 millions de dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 99,13 millions de dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document rend compte des commentaires formulés par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui leur a été présenté 12 semaines avant la session annuelle de 2016.

* E/ICEF/2016/5.



Fondements du programme

1. Le Soudan du Sud souffre des séquelles de cinq décennies de conflit qui ont fait plus de 2,5 millions de victimes, déplacé 4 millions de personnes, perturbé les services et les systèmes socioéconomiques et gravement compromis la survie et le bien-être de la population du pays, en particulier des enfants. À la suite de l'Accord général de paix conclu en 2005, la plupart des institutions de gouvernance et des services sociaux ont été créés sur des bases entièrement nouvelles. Depuis la création du Soudan du Sud en juillet 2011, le nouvel État n'a toutefois pas été en mesure d'assurer la sécurité, l'état de droit et les services sociaux de base indispensables, alors même qu'il pourrait tirer des revenus considérables des ressources naturelles et de l'agriculture. Le développement du pays est entravé par les conflits, l'inefficacité de l'administration publique, les difficultés d'accès aux services de base, l'absence d'infrastructures physiques, la fréquence des catastrophes, dont les inondations et les épidémies, et la propagation des maladies frappant les animaux et les cultures.

2. Suite au déclenchement des hostilités en décembre 2013, les partenaires dans le domaine de l'aide ont consacré l'essentiel de leur attention et de leurs ressources aux actions d'urgence, sans faire grand cas des questions de développement. La guerre a entraîné le déplacement de plus de 2,2 millions de personnes et fait des milliers de victimes, notamment en raison d'une forte prévalence de la dénutrition et des maladies. Du fait du conflit, 970 000 enfants n'ont plus accès à l'éducation, 800 000 sont en situation de détresse psychologique et pas moins de 16 000 ont été recrutés dans des groupes armés. Si l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (l'« Accord de paix ») signé en août 2015 continue de s'appliquer, il devrait être possible d'y revenir pour remédier aux causes du conflit et répondre aux priorités de développement du pays.

3. Les données disponibles semblent indiquer que le développement humain demeure tout à fait insuffisant. Les taux de mortalité maternelle et post-infantile, d'enfants non scolarisés, de dénutrition et d'inégalité entre les sexes demeurent parmi les plus élevés au monde. Même avant décembre 2013, plus d'un enfant sur dix mourait avant son cinquième anniversaire et 1 grossesse sur 100 entraînait le décès de la mère. Les plans nationaux visant à s'attaquer aux taux élevés de mortalité et de morbidité maternelle et post-infantile sont encore en cours d'élaboration et les programmes de santé maternelle et infantile sont freinés par les normes sociales, le coût élevé et la distance à parcourir pour accéder aux installations. La couverture vaccinale demeure extrêmement faible, exposant de nombreux enfants aux maladies évitables. Le paludisme est endémique et l'ensemble de la population risque de contracter la maladie. En 2014, environ 12 740 personnes sont décédées de maladies associées au sida et parmi les 18 000 nouveaux cas d'infection à VIH, 3 500 étaient des enfants âgés de moins de quatre ans.

4. La prévalence de la dénutrition est élevée chez les enfants de moins de 5 ans, avec des taux de retard de croissance et d'insuffisance pondérale affichant 31 % et 28 %, respectivement. Les taux de malnutrition aiguë globale qui étaient systématiquement supérieurs au seuil d'alerte (15 %) ont doublé depuis le déclenchement des hostilités dans les États touchés par le conflit de la région du Haut-Nil et dans les États du Bahr el-Ghazal septentrional et du Ouarab. Les dispensateurs de soins ignorent souvent les bonnes pratiques d'alimentation des

nourrissons et des jeunes enfants et moins de la moitié des nourrissons (45 %) sont nourris exclusivement au sein durant les six premiers mois. Les ménages disposant de terres ne savent souvent pas comment cultiver une nourriture saine et les pouvoirs publics n'ont guère les moyens de prévenir et de combattre la dénutrition.

5. On estime que seulement 59 % de la population a accès à un approvisionnement en eau de meilleure qualité et 7 % à des infrastructures d'assainissement améliorées. Le sous-investissement, l'insuffisance des moyens techniques et la pénurie des pièces détachées empêchent d'entretenir comme il convient les systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement. Les mauvaises pratiques, par exemple ne pas se laver les mains avec du savon, la défécation à l'air libre et l'inadéquation du traitement et du stockage de l'eau conduisent à un faible niveau d'absorption de micronutriments, à la dénutrition et au choléra.

6. Depuis 2010, le nombre d'élèves fréquentant l'école primaire a chuté, passant de 1,4 million à 1,1 million. Le taux net d'inscription des filles à l'école primaire (30 %) demeure inférieur de plus de 10 points à celui des garçons et en deçà de la moitié de la moyenne enregistrée en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Bien que le nombre d'inscriptions à l'école primaire ait augmenté depuis 2013 dans les sept États non touchés par le conflit, des progrès notables ayant été enregistrés chez les filles plus âgées, on observe une baisse générale de la scolarisation, qui est en grande partie imputable aux répercussions du conflit. Les inégalités d'accès demeurent élevées : les enfants vivant dans la pauvreté, les enfants des populations pastorales et les enfants handicapés sont moins susceptibles d'aller à l'école. Le nombre d'enfants inscrits dans l'enseignement préscolaire est en augmentation, même si les chiffres restent très faibles.

7. Parmi les obstacles à l'éducation figurent le coût formel et informel de la scolarité, la distance à parcourir pour aller à l'école, l'insuffisance des ressources consacrées à l'éducation, le faible degré de responsabilité des pouvoirs publics, la piètre qualité et l'inadéquation des programmes scolaires, la pénurie d'enseignants qualifiés, la participation limitée de la collectivité à la gestion des écoles et la destruction de ces dernières durant le conflit. Dans de nombreuses régions du Soudan du Sud, des normes sociales préjudiciables exercent une contrainte supplémentaire sur l'éducation des filles : celles-ci sont souvent retirées de l'école pour être mariées en échange d'une dot et certains parents n'envoient pas leurs filles à l'école de peur qu'elles ne tombent enceintes. Si les pouvoirs publics reconnaissent que l'éducation inclusive est un pilier essentiel du cadre d'orientation pour l'éducation actuellement en cours d'élaboration, il n'en demeure pas moins que les interventions en faveur des enfants handicapés demeurent très insuffisantes.

8. Les enfants et les adolescents sont victimes de violence généralisée, d'exploitation, de maltraitance et d'abandon. Ces dernières années ont été marquées par la poursuite de la militarisation et une circulation accrue des armes à feu et dans bien des cas le recours à la violence est désormais le principal mode de règlement des différends. Les mines et restes explosifs de guerre continuent à tuer et à blesser, ce qui met en péril les collectivités et limite les déplacements. Alors que les enlèvements d'enfants entre les ethnies étaient déjà une pratique courante avant que le conflit actuel n'éclate, les enfants sont depuis lors à la fois des cibles et des auteurs de violations graves. En 2015, le mécanisme dédié de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des

enfants en situation de conflit a constaté une augmentation des meurtres d'enfants, des violences sexuelles commises à leur égard et de leur recrutement par les forces et groupes armés, par rapport aux années précédentes. En janvier 2016, 11 862 enfants ont été enregistrés comme étant non accompagnés, séparés ou disparus.

9. La violence sexiste est une réalité quotidienne pour les filles et les femmes, le mariage d'enfants et le mariage forcé comptant parmi les pratiques traditionnelles néfastes les plus courantes. Elle est alimentée par des normes sociales qui cautionnent l'inégalité entre les sexes, la tolérance à l'égard de la violence, la stigmatisation envers les survivants et la pratique de la dot. Les survivants sont insuffisamment soutenus en raison de la stigmatisation dont ils sont victimes et de l'absence de responsables de l'application des lois qualifiés et de services médicaux, juridiques ou psychosociaux appropriés. Si beaucoup a été fait au niveau politique pour instaurer un système de justice pour les mineurs, sa mise en place a pris du retard et on observe peu d'interactions entre le système judiciaire officiel et les pratiques traditionnelles utilisées pour régler les différends. L'absence d'un système de justice opérationnel contribue également à la culture de la tolérance et de l'impunité.

10. Le système des registres et des statistiques de l'état civil demeure insuffisamment financé, ce qui limite la fourniture, la couverture et la qualité des services d'enregistrement des naissances. Les enfants non enregistrés sont moins susceptibles d'avoir accès à des services et davantage exposés aux mauvais traitements, à l'abandon et à l'exploitation.

11. Les dépenses publiques consacrées aux secteurs sociaux sont réduites à leur plus simple expression : seulement 3 % du budget national pour l'exercice 2015-2016 sont alloués à la santé et 4,3 % à l'éducation. Même cette modeste allocation budgétaire a été compromise par la baisse des recettes pétrolières du Gouvernement et la relégation au second plan du financement des secteurs sociaux, laissant des employés indispensables sans rémunération. Les pouvoirs publics n'ont guère les moyens d'appliquer les lois adoptées au cours des dernières années; tous les secteurs manquent d'infrastructures appropriées et de professionnels qualifiés et la prise de décisions est entravée par l'incapacité de recueillir des données précises et l'insuffisance de mécanismes qui permettraient aux collectivités de participer, alors même qu'il n'existe pas de filet de sécurité sociale propre à soutenir les familles les plus vulnérables. Du fait des moyens très limités dont l'État dispose, les organismes d'aide internationaux et la société civile fournissent la plupart des services sociaux dans l'ensemble du pays, tant en situations d'urgence qu'en temps normal.

12. Un des enseignements clés tirés du premier Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) du pays, pour la période 2011-2016, est la nécessité de maintenir les programmes de développement de base, même durant les crises humanitaires graves, afin de prévenir une nouvelle dégradation des moyens déjà limités dont l'administration dispose pour fournir des services publics. Il est tout aussi important d'investir dans les capacités des administrations infranationales et des collectivités pour favoriser la continuité des services durant les crises et de veiller à ce que toutes les interventions prennent en compte la sensibilisation aux risques de conflit et la consolidation de la paix. On peut aussi retenir combien il importe que les institutions collaborent entre elles, comme l'illustre le partenariat établi avec le Programme alimentaire mondial (PAM), qui a contribué à appuyer

l'élargissement des programmes nationaux de nutrition et à faire prendre conscience de la situation nutritionnelle aux niveaux national et mondial.

13. Le rapport établi en 2015 sur l'évaluation de la situation des enfants et des femmes au Soudan du Sud fournit des éléments probants sur l'ampleur et la gravité des problèmes auxquels se heurtent les enfants, les femmes et les collectivités. L'instabilité de la situation et les enseignements tirés, ainsi que les progrès accomplis grâce à l'intensification des interventions humanitaires montrent clairement qu'il convient de faire preuve de souplesse dans la programmation, de renforcer la résilience des collectivités et de mettre en place des systèmes pour la prestation des services sociaux de base.

14. L'UNICEF a l'avantage comparatif de pouvoir travailler de manière holistique dans tous les secteurs en assurant la continuité de l'aide humanitaire et des activités de développement, grâce à l'adoption d'approches tenant compte des risques de conflit et à la mobilisation des solides relations de travail qu'il a établies aux niveaux des collectivités et des pouvoirs publics. Grâce à l'attention particulière qu'elle porte au principe d'équité et à son mandat spécialisé, l'organisation est bien placée pour traiter les droits des filles, des femmes et des jeunes, intégrer le dialogue sur le conflit et les activités de consolidation de la paix aux prestations de services et atteindre les populations mal desservies. La prestation de services et la consolidation des capacités demeureront donc les pierres angulaires du nouveau programme, renforcées par la concertation politique, les activités de sensibilisation fondées sur des données factuelles, les liens intersectoriels et les partenariats solides.

Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de coopération de l'UNICEF est pleinement conforme à l'Accord de paix et au Cadre de coopération intérimaire de l'équipe de pays des Nations Unies, deux documents stratégiques qui orienteront les efforts de développement et aideront le Gouvernement à adapter les objectifs de développement durable au contexte local.

16. L'Accord de paix de 2015 constitue la feuille de route du pays indiquant les progrès à accomplir jusqu'à ce qu'un cadre de développement national soit mis en place pour assurer la transition jusqu'en 2018, année où auront lieu des élections nationales. L'UNICEF appuiera l'Accord de paix en préconisant le retour, la réinsertion et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés et en fournissant des services sociaux de base aux enfants et aux populations les plus vulnérables et touchés par le conflit, dont les enfants démobilisés précédemment liés à des groupes armés (chapitre I, 16.6 et chapitre III, 1.1 et 1.2.1 de l'Accord); en prônant la budgétisation du secteur social (chapitre IV, 6.2.2); en élaborant des politiques de développement du bien-être social (chapitre IV, 7.1.7); et en faisant participer les enfants et les jeunes à la consolidation de la paix et à l'élaboration de la législation nationale (chapitre I, 2.1.7 et chapitre IV, 3.1).

17. En janvier 2016, le Cadre de coopération intérimaire prévu pour une période de deux ans a remplacé le PNUAD, auquel il a été mis fin prématurément pour s'adapter à l'évolution du contexte national. Les principes du Cadre, à savoir *réalisme, relèvement, résilience et atteindre les plus vulnérables* font écho aux priorités de l'UNICEF. La nécessité impérieuse de donner aux enfants la possibilité

de survivre et de bien se développer, de lutter contre les retards de croissance, d'améliorer l'accès à l'éducation, la qualité de l'enseignement et les acquis d'apprentissage, d'aider concrètement les adolescents et d'élargir la protection sociale donne à l'UNICEF des axes de travail bien définis pour contribuer aux cinq réalisations stratégiques du Cadre de coopération intérimaire, à savoir : a) une plus grande résilience des collectivités; b) le renforcement des services sociaux pour les plus vulnérables; c) la consolidation de la paix et de la gouvernance; d) la dynamisation de l'économie locale; et e) l'amélioration de la condition des femmes et des jeunes. Les réalisations du cadre mettent l'accent tant sur le renforcement de la paix que sur la mise en place des bases nécessaires à un développement inclusif, ce qui permet à l'UNICEF de poursuivre sa mission tout en partageant des informations et en créant des synergies avec d'autres organismes en ce qui concerne la gestion commune des risques liés aux activités et l'apologie, le financement, la programmation, la mise en œuvre et le suivi de ces dernières.

18. Conscient de la nécessité de traiter en particulier les problèmes les plus critiques qui se posent dans un contexte instable, l'UNICEF mettra l'accent sur les objectifs clés qui sont réalisables dans un délai de deux ans. Les actions menées viseront à préserver les progrès accomplis sur la voie du développement depuis la création du pays, à réparer les pertes liées au conflit et à renforcer la résilience et à continuer de plaider en faveur de la protection et de la promotion des droits de l'enfant. L'UNICEF s'attachera en particulier à autonomiser les filles et les femmes dans les groupes les plus défavorisés, ainsi qu'à améliorer l'accès aux services et leur utilisation tout en renforçant la résilience des collectivités face aux agressions et aux chocs. Il épaulera le retour et la réinsertion des personnes déplacées et des réfugiés et donnera des orientations en la matière, en donnant la priorité aux besoins immédiats et à long terme, aux droits et au bien-être des enfants, des jeunes et des femmes.

19. L'objectif général du programme de pays est que d'ici à juin 2018, les 2,4 millions d'enfants vivant au Soudan du Sud aient un meilleur accès aux services sociaux de base intégrés et puissent mieux exercer leurs droits. L'accent sera mis sur l'autonomisation des filles, l'appui au retour et à la réinsertion des populations déplacées et le renforcement de la résilience des collectivités les plus défavorisées. Un aspect important de la stratégie adoptée consistera à assurer la continuité des programmes de développement et humanitaires de l'UNICEF dans un contexte où l'action humanitaire devrait rester très intense au cours des deux prochaines années. L'UNICEF adoptera des stratégies de mise en œuvre soucieuses de l'environnement telles que l'utilisation de l'énergie solaire pour les systèmes hydrologiques et l'intégration de mesures d'adaptation aux changements climatiques et de stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les programmes nationaux d'enseignement.

20. **Le programme de santé** contribuera à fournir aux nourrissons, aux enfants, aux adolescents et aux femmes enceintes ou allaitantes, en particulier ceux issus des groupes défavorisés et marginalisés, un accès amélioré et équitable à des services de santé maternelle, néonatale et infantile et de lutte contre le VIH, en renforçant les services sociaux (réalisation 2 du Cadre de coopération intérimaire), en renforçant la résilience (réalisation 1) et en améliorant la condition des femmes et des jeunes (réalisation 5) par les moyens suivants :

a) *Le renforcement de la vaccination de routine et la lutte contre la poliomyélite* en appuyant la prestation de services de vaccination intégrés à proximité des populations et en réduisant la nécessité de recourir à des campagnes de vaccination. De nouveaux vaccins seront introduits et la couverture vaccinale contre la poliomyélite, la rougeole et le tétanos sera élargie en renforçant la chaîne du froid et en améliorant la gestion des programmes de vaccination;

b) *L'attention accordée au trois des principales causes de décès des enfants de moins de 5 ans, à savoir le paludisme, la pneumonie et la diarrhée*, en appuyant l'élaboration et la diffusion de la Politique nationale de la santé de l'enfant et les stratégies visant à passer à une plus grande échelle un Programme intégré de santé de l'enfant par la mise en œuvre des initiatives adoptées à Boma en matière de santé (services de santé locaux) en vue de combler les lacunes observées dans la prestation des services et de traiter rapidement les enfants de moins de 5 ans;

c) *L'amélioration de la santé maternelle et néonatale*, l'élimination de la transmission mère-enfant du VIH et le dépistage précoce du VIH chez le nourrisson en coordonnant l'action menée aux niveaux national et local et en multipliant les centres dispensant des soins de base et complets en matière d'urgence obstétrique et néonatale, notamment durant les interventions humanitaires et les épidémies;

d) *L'institutionnalisation des services d'enregistrement des naissances* dans le cadre d'un dispositif national d'enregistrement des actes d'état civil, en renforçant les processus nationaux de déclaration et d'enregistrement des naissances, qui permettront de garantir la reconnaissance de l'identité de l'enfant et de ses droits à des services de base;

e) *L'appui à la création d'un cadre politique et institutionnel propice* en vue d'élargir efficacement la prestation de services de santé maternelle, néonatale et infantile de qualité, tant en situations de crise humanitaire qu'en temps normal.

21. Le programme de nutrition concourra à la mise en œuvre améliorée et équitable d'interventions nutritionnelles fondées sur des données factuelles, destinées aux enfants et aux femmes en âge de procréer, dont les femmes enceintes ou allaitantes. Il appuiera les réalisations 1, 2 et 5 du Cadre de coopération intérimaire tout en renforçant la capacité de coordination du secteur en situations d'urgence et en temps normal, par les moyens suivants :

a) *Le renforcement des moyens dont les établissements sanitaires et les collectivités disposent* pour fournir des services de proximité de qualité pour le traitement de la malnutrition aiguë suivant les directives nationales, en intégrant les services de nutrition dans les centres et unités de soins de santé primaires, en gérant les fournitures, en mobilisant les populations et en mettant directement en œuvre les activités dans les zones difficiles à atteindre;

b) *Le renforcement du soutien apporté aux enfants, aux dispensateurs de soins et aux populations pour améliorer la nutrition, la prestation de soins adaptés et la prise en charge de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants*, en fournissant directement et en renforçant les services d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant et la supplémentation en micronutriments et en resserrant les liens avec les activités de promotion Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH);

c) *Le renforcement des dispositifs et de la capacité à élargir les interventions nutritionnelles équitables fondées sur des données factuelles et à*

produire des données fiables, en coordonnant les activités de nutrition aux niveaux national et des États, en mettant en œuvre des enquêtes et des évaluations sur la nutrition, en renforçant les capacités des partenaires et en élaborant des directives nationales et des modules de formation sur la prise en charge par la collectivité de la malnutrition aiguë et de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, ainsi qu'en renforçant les partenariats stratégiques établis avec les pouvoirs publics, les collectivités et le secteur agricole.

22. Le programme sur **l'eau, l'assainissement et l'hygiène** contribuera à améliorer l'accès à des services WASH équitables et durables au sein des populations touchées par un conflit, mal desservies et exposées aux épidémies. Il permettra de fournir des services de qualité, équitables et durables (réalisations 1 et 2 du Cadre de coopération intérimaire) et de prévenir les maladies liées à l'eau et d'y faire face, ainsi que d'accorder une attention particulière aux femmes et aux enfants (réalisation 5) par :

a) *La participation à un ultime effort pour éradiquer l'infestation par le ver de Guinée*, en favorisant de meilleures pratiques d'hygiène, la sécurité sanitaire de l'eau dans les foyers et un assainissement sûr dans les villages où des maladies endémiques sévissent ou ont sévi;

b) *L'amélioration des systèmes hydrologiques* en développant les associations des usagers de l'eau et les petits prestataires de services afin d'appuyer la remise en état des systèmes d'eau qui ont été détruits dans les zones rurales et urbaines en période de conflit et d'après-conflit, en établissant des partenariats entre secteur public et secteur privé aux fins de la maintenance, en renforçant les moyens dont disposent les associations des techniciens de l'eau, en multipliant les comités WASH et, le cas échéant, en fixant des tarifs abordables et équitables pour l'eau;

c) *La multiplication du nombre de villages ayant abandonné la pratique de la défécation à l'air libre* grâce à un assainissement total piloté par la collectivité, en offrant des solutions d'assainissement plus abordables, en constituant un groupe de formateurs à l'échelon des États et au niveau des comtés et en mettant sur pied un mécanisme communautaire visant à surveiller le respect de l'interdiction de déféquer à l'air libre;

d) *Le renforcement des capacités de coordination du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène* afin que les pouvoirs publics soient en mesure de diriger et de coordonner efficacement, aux niveaux national, des États et des comtés, les activités de ce secteur dans le cadre des activités de développement et de l'action humanitaire et le resserrement des liens entre développement et action humanitaire;

e) *L'accélération de la promotion de pratiques d'hygiène intégrées* en privilégiant des activités percutantes qui préconisent le lavage des mains avec du savon, participent à la sécurité sanitaire de l'eau au niveau des ménages et assurent la plus large participation possible de la collectivité à l'amélioration de l'hygiène lors des activités de nutrition menées au niveau local.

23. **Le programme Éducation et développement des adolescents** contribuera à ce que les enfants âgés de 3 à 18 ans, en particulier les adolescents, les filles et les autres groupes vulnérables, bénéficient, dans des conditions plus équitables, d'un meilleur accès à un enseignement de base de qualité assurant des acquis

d'apprentissage. Il participera aux réalisations 1, 2 et 5 du cadre de Coopération intérimaire par les moyens suivants :

a) *Le renforcement des dispositifs afin d'offrir des filières d'apprentissage officielles et parallèles* aux enfants défavorisés et exclus, en mettant l'accent sur les acquis d'apprentissage mesurables. À ce titre, il faudra mettre en œuvre le programme d'enseignement national, procéder à une évaluation nationale des acquis en matière de lecture, d'écriture et de calcul, soutenir les enfants non scolarisés au moyen du Programme d'apprentissage accéléré qui prévoit un enseignement primaire à l'intention des enfants plus âgés, développer des services éducatifs flexibles à l'intention des enfants marginalisés leur inculquant les compétences nécessaires à la vie courante et les sensibilisant à la consolidation de la paix et aux risques de conflit, mettre en œuvre la stratégie adoptée pour le suivi et l'évaluation de l'enseignement, renforcer les systèmes d'assurance qualité et plaider en faveur d'une augmentation du budget consacré à l'éducation;

b) *Une attention accrue au développement du jeune enfant* et le renforcement des interventions appuyant la transition entre l'enseignement préscolaire et celui du primaire et entre l'enseignement primaire et celui du secondaire, grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée en faveur du développement du jeune enfant et de la mise au point de mécanismes de coordination qui, à long terme, amélioreront la qualité et favoriseront le maintien des élèves à l'école et leur passage dans la classe supérieure une fois qu'ils ont intégré l'école primaire;

c) *Le renforcement, aux niveaux national, infranational et des collectivités de la capacité de fournir des services éducatifs* propres à protéger les enfants et les adolescents et à leur offrir un enseignement, en situations d'urgence comme en temps normal, qui soit conforme aux normes de l'école amie des enfants, aux normes minimales établies par le Soudan du Sud pour l'éducation en situations d'urgence et aux Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire adoptés par l'UNICEF.

24. Le programme de protection de l'enfance s'attachera principalement à renforcer les dispositifs et les moyens afin d'adopter des mesures adaptées au sexe visant à combattre et à réduire les risques d'exploitation, de violences et de mauvais traitements auxquels les enfants et les adolescents sont exposés, en mettant l'accent sur les filles (ce qui contribue aux réalisations 2 et 5 du Cadre de coopération intérimaire), et contribuera à renforcer la paix (réalisation 3) en situations d'urgence et en temps normal :

a) *En renforçant la capacité de promouvoir des mesures de protection de l'enfance durables et communautaires* et en aidant les pouvoirs publics à élargir et à renforcer le système de justice, notamment grâce à l'adoption de procédures judiciaires adaptées aux enfants à l'intention des mineurs qui ont affaire avec la justice, la priorité étant donnée au renforcement de l'enregistrement des naissances dans le cadre du système national d'enregistrement des actes d'état civil;

b) *En fournissant des services d'urgence de protection de l'enfance et des services de lutte contre la violence sexiste à l'égard des enfants*, qui privilégient les solutions les plus rapides susceptibles de sauver des vies, dont les mesures visant à prévenir la violence sexiste et à y faire face, la recherche et la réunification des familles, le soutien psychosocial, la libération et la réinsertion des enfants liés aux

forces et aux groupes armés et la sensibilisation au danger des mines. Il s'agira notamment d'aider le sous-groupe chargé de la protection de l'enfance à améliorer la qualité des services et à accroître la responsabilisation vis-à-vis des enfants;

c) *En soutenant des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant* grâce au renforcement de la collecte, de l'analyse et de l'exploitation des renseignements obtenus au moyen du mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé; du suivi de la situation; des évaluations de la mise en œuvre du programme; et des travaux de recherche sur la protection de l'enfance et la violence sexiste, en vue d'appuyer une allocation accrue des ressources et la transposition à plus grande échelle des interventions ayant un fort impact, et en conservant un rôle de premier plan dans les structures de coordination, y compris les groupes de travail des experts sur la justice pour mineurs et l'enregistrement des actes d'état civil.

25. Le programme de politique sociale contribuera à mieux connaître la situation des enfants exclus et défavorisés et à améliorer le cadre d'action et les systèmes mis en place à leur intention, contribuant ainsi aux réalisations 2 et 5 du Cadre de coordination intérimaire, par les moyens suivants :

a) *La production de données factuelles, l'analyse, la concertation et les activités de sensibilisation*, y compris les analyses multisectorielles et multiorganisations axées sur l'enfant; le suivi de la vulnérabilité permettra d'évaluer la pauvreté touchant les enfants, de défendre les droits des enfants et des femmes et d'aider les partenaires à élaborer des programmes et des politiques ainsi qu'à plaider en faveur d'une législation plus efficace et d'une plus grande marge de manœuvre budgétaire afin de réaliser ces droits;

b) *Le renforcement des dispositifs de protection sociale visant à réduire la vulnérabilité et à renforcer la résilience*, en aidant les pouvoirs publics à mettre en place un système de protection sociale tenant compte des enfants, en collaboration avec le PAM et la Banque mondiale. Le système contribuera à dégager un tableau plus précis de la vulnérabilité, à cibler les bénéficiaires, à fournir des services de protection sociale et à suivre et à évaluer les initiatives. Il comprendra un programme pilote d'allocations pour enfants dirigé par les autorités afin d'aider les familles extrêmement pauvres à réduire la dénutrition et à accroître le taux de fréquentation scolaire de leurs enfants;

c) *Le renforcement des capacités dans le domaine de l'inclusion sociale* : l'UNICEF entend améliorer l'actualité, la pertinence et la qualité des connaissances produites et utilisées aux fins de la promotion et de l'élaboration de politiques et de programmes plus inclusifs, qui tiendraient mieux compte des risques de conflit et qui seraient davantage axés sur les enfants. Il encouragera l'adoption d'approches participatives qui feront entendre la voix des enfants, des jeunes et des groupes vulnérables.

26. La composante sur l'efficacité du programme garantira que le programme est élaboré, coordonné et géré de manière efficace, à la fois au niveau central et dans les bureaux extérieurs, pour répondre aux normes de qualité et aider concrètement les enfants. La communication externe sensibilisera l'opinion à la situation des enfants et des jeunes marginalisés et renforcera les moyens dont les médias, la société civile, les enfants et les jeunes disposent pour militer en faveur d'un changement d'orientation, qui serait favorable aux droits et au bien-être de

l'enfant. La communication pour le développement appuiera les programmes de secours d'urgence et de développement en vue de favoriser l'adoption de comportements propres à accroître la demande et l'utilisation de services pouvant sauver la vie, de services de soins et de services sociaux, et en vue d'encourager la population à participer à la planification et au suivi du programme. Celui-ci mettra l'accent sur les filles, les jeunes, les adolescents et les mères en leur donnant les moyens d'éliminer les comportements négatifs, de lutter contre la violence et de participer davantage à la prise de décisions. L'appui opérationnel et les opérations sur le terrain seront des éléments décisifs pour assurer son efficacité.

La mise en œuvre de stratégies

27. L'UNICEF mettra l'accent sur la prestation de services, en particulier dans les zones reculées et touchées par le conflit, en collaborant avec des organisations de la société civile pour renforcer les moyens dont le Gouvernement dispose, en livrant des fournitures essentielles et en fournissant des services aux plus vulnérables. L'UNICEF mettra au point un système d'alerte rapide et veillera à ce que la programmation soit axée sur la vulnérabilité et tienne compte des risques, tout en modulant son appui en fonction des situations spécifiques des pays. Dans le même temps, il aidera à stimuler la demande de services et à créer des systèmes permanents en renforçant les moyens dont les organisations gouvernementales et non gouvernementales, les autorités locales et les populations disposent pour s'acquitter progressivement des responsabilités qui leur incombent. Afin d'instaurer un cadre propice à l'action, les données issues des travaux de recherche et du suivi des programmes étayeront la concertation sur les mesures à prendre et les activités de sensibilisation axées sur l'équité. L'UNICEF renforcera la collaboration entre les secteurs dans toutes les activités de développement et humanitaires et continuera d'appuyer la coordination par secteur et groupe sectoriel dans le domaine de l'éducation (avec Save the Children), ainsi que dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la nutrition, de la santé et de la protection de l'enfance (en collaboration avec les pouvoirs publics, les principaux partenaires d'exécution et des organismes bilatéraux).

Partenariats

28. L'UNICEF continuera de collaborer avec les Ministères des finances et de la planification économique; de la santé; de l'éducation, des sciences et des techniques; de la femme, de l'enfant et de la protection sociale; de l'énergie, des barrages, de l'irrigation et des ressources hydriques; de l'intérieur et de la conservation de la vie sauvage; de la justice; et de l'information, à l'échelle nationale et au niveau des États; le Bureau national des statistiques; et la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration.

29. Dans un contexte où la plupart des services sociaux sont fournis par des acteurs non gouvernementaux, il est essentiel d'établir des partenariats solides avec les organisations non gouvernementales (ONG), les organismes des Nations Unies et les organismes multilatéraux. L'UNICEF collaborera avec tous les organismes des Nations Unies, la Mission des Nations Unies en République du Soudan du Sud (MINUSS) et la Banque mondiale, les organisations non gouvernementales locales et internationales et les programmes mondiaux tels que le Partenariat mondial pour

l'éducation, le Programme élargi de vaccination (PEV), Alliance Gavi, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et l'initiative Renforcer la Nutrition. Dans les zones difficiles d'accès et les zones touchées par le conflit, l'UNICEF collaborera avec les structures locales, les organisations confessionnelles et d'autres groupes de la société civile.

30. À Abyei, une région administrative dont le statut final reste à définir, le programme poursuivra sa collaboration avec le Bureau de l'UNICEF au Soudan sur les interventions conjointes et l'appui intersectoriel.

Tableau récapitulatif du budget

Composante du programme	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
Santé	1 209	14 105	15 314
Nutrition	1 120	5 122	6 242
Eau, assainissement et hygiène	1 120	13 600	14 720
Éducation et développement de l'adolescent	1 120	42 865	43 985
Protection de l'enfance	1 412	10 716	12 128
Politique sociale	1 966	1 280	3 246
Efficacité du programme	8 353	11 444	19 797
Total	16 300	99 132	115 432*

* On estime qu'il faudra 245 millions de dollars pour couvrir les fonds de secours d'urgence des autres ressources.

Programme et gestion des risques

31. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux, en fonction du Cadre de coopération intérimaire, et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et de l'utilisation des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. Les responsabilités des administrateurs des programmes de pays aux niveaux du pays, de la région et du siège sont décrites dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'organisation.

32. La capacité à mettre en œuvre la programmation repose sur des hypothèses clés, notamment sur les suivantes : l'Accord de paix tiendra et les dividendes de la paix seront rapidement établis; les priorités du Gouvernement peuvent passer de la sécurité au développement; les plans de développement du pays peuvent prendre en compte les principes des droits de l'homme, l'égalité entre les sexes et l'inclusion sociale; et les dispensateurs de soins et les populations sont prêts à adapter leurs croyances et pratiques socioculturelles au fil du temps. Le programme de pays se fonde également sur les hypothèses suivantes : des ressources suffisantes seront consacrées à la mise en œuvre; l'UNICEF poursuivra le dialogue constructif qu'il a entamé avec le Gouvernement et d'autres partenaires sur les grandes orientations et la programmation axées sur l'équité; un accès sûr pourra être garanti; la mise en

œuvre simultanée de programmes de développement et humanitaires ne grèvera pas les ressources; et la vitesse de rotation du personnel et l'éventuelle perte de mémoire institutionnelle ne perturberont pas la dynamique de la programmation.

33. Parmi les principaux risques figurent l'absence de données fiables qui empêche l'UNICEF d'atteindre les plus vulnérables; le manque de fonds; la poursuite du conflit; l'insuffisance des moyens; la faiblesse de l'appui fourni par les pouvoirs publics et les retards dans la chaîne d'approvisionnement qui compromettent la prestation des services; les crises humanitaires qui épuisent les ressources et accaparent l'attention du programme; la volatilité des prix et l'inflation qui compromettent d'autant la sécurité alimentaire; et le coût de la prestation des services et l'instabilité politique qui entravent la réalisation des objectifs du programme.

34. Afin d'atténuer les risques, l'UNICEF s'emploiera, au sein du système des Nations Unies, à collecter des données sur les réussites et les échecs, à suivre les risques, à renforcer la capacité de planifier des interventions d'urgence et d'assurer la continuité des opérations, à consolider la résilience des collectivités, à rationaliser les systèmes de suivi tenant compte des risques de conflit, à utiliser, s'il y a lieu, les mécanismes de suivi mis en place par des tiers et à élargir sa base de donateurs et de partenaires. Il collaborera en outre avec des partenaires pour mettre au point un système d'alerte rapide et des mécanismes de réduction des risques dans le cadre des activités de développement, afin d'aider à rendre les secours humanitaires plus efficaces durant les crises. L'UNICEF renforcera les ressources humaines dont il dispose à l'échelon national en recrutant du personnel ayant des compétences tant dans les activités de développement que dans l'action humanitaire. Il continuera de renforcer la capacité du personnel et des partenaires à se conformer à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, afin d'atténuer les risques financiers lors de la mise en œuvre du programme.

Suivi et évaluation

35. Le suivi des résultats sera renforcé au sein de l'UNICEF, parallèlement à l'amélioration de la planification des programmes et à l'utilisation d'outils propres à gérer les informations portant sur les accords de partenariat et les opérations sur le terrain, à la fois pour les activités de développement et les interventions humanitaires. Le cadre de suivi et d'évaluation contribuera à garantir une gestion rigoureuse axée sur les résultats et des évaluations spécifiques seront menées pour éclairer la stratégie et les études techniques du programme. L'UNICEF continuera de renforcer la capacité des pouvoirs publics de recueillir, d'analyser et d'utiliser des données tirées de programmes et d'enquêtes, en conduisant notamment une enquête en grappes à indicateurs multiples, afin de se faire une idée exacte de la situation des groupes vulnérables et d'évaluer l'impact des programmes et des politiques.

36. Le Cadre de coopération intérimaire servira d'outil de suivi, de communication d'informations et de responsabilisation à l'échelle des Nations Unies. L'UNICEF collaborera avec d'autres organismes des Nations Unies afin de suivre les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs stratégiques, en actualisant les indicateurs communs et en menant des études, des analyses et des évaluations conjointes.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Soudan du Sud et l'UNICEF, juillet 2016-juin 2018

Réalisation globale : D'ici à juin 2018, les 2,4 millions d'enfants vivant au Soudan du Sud auront un meilleur accès aux services sociaux de base intégrés et pourront mieux exercer leurs droits, l'accent étant mis sur l'autonomisation des filles, l'appui au retour et à la réinsertion des populations déplacées et le renforcement de la résilience des collectivités les plus défavorisées face aux agressions incessantes et aux chocs brutaux.

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 4, 6-7, 9-10, 20, 22, 24, 26, 28-29.

Priorité nationale : Plan de développement du Soudan du Sud : services sociaux améliorés et étendus

Réalisations énoncées dans le Cadre de coopération intérimaire faisant intervenir l'UNICEF : 1. Résilience des collectivités renforcée; 2. Services sociaux renforcés pour les plus vulnérables; 3. Paix et gouvernance renforcées; 4. Économie locale dynamisée; 5. Amélioration de la condition des femmes et des jeunes.

Indicateur de résultat du Cadre de coopération intérimaire permettant de mesurer un changement auquel l'UNICEF a contribué :

Indicateur 2.1. Proportion d'accouchements assistés par des professionnels de la santé qualifiés

Indicateur 2.2. Taux de récupération suite au traitement de la malnutrition aiguë modérée chez les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes

Indicateur 2.3. Pourcentages d'enfants et d'adultes scolarisés (ventilés par sexe)

Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Composante du programme : Santé							
Réalisations correspondantes du plan stratégique de l'UNICEF : 1. Santé; 2. VIH et sida							
Accès amélioré et équitable à des services de santé maternelle, néonatale et infantile et à des services de lutte contre le VIH pour les nourrissons, les enfants, les adolescents et les femmes enceintes ou allaitantes, en	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'enfants de moins d'un an ayant reçu le vaccin Penta -3 Niveau de référence : 58 % (Ministère de la santé, 2014) Niveau cible : 70 % Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 59 mois ayant reçu un traitement contre 	Vaccination de routine et sensibilisation Rapports du PEV, Enquête en grappes à indicateurs multiples	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des systèmes de vaccination afin de fournir des services de routine et complémentaires en situations d'urgence et en temps normal; Amélioration de la capacité de fournir des services intégrés de gestion par cas pour les maladies courantes de l'enfant, en situations d'urgence et en temps 	Ministère de la santé au niveau central et au niveau des États OMS, ONUSIDA	1 209	14 105	15 314

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
particulier ceux issus des groupes défavorisés et marginalisés.	<p>le paludisme</p> <p>Niveau de référence : 51 % (enquête sur la santé des ménages au Soudan, 2010)</p> <p>Niveau cible : 80 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'accouchements assistés par des professionnels de la santé qualifiés <p>Niveau de référence : 19 % (enquête sur la santé des ménages au Soudan, 2010)</p> <p>Niveau cible : 30 %</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage de femmes enceintes vivant avec le VIH qui ont commencé un traitement antirétroviral prophylactique <p>Niveau de référence : 78 % (enquête sur la santé des ménages au Soudan, 2010)</p> <p>Niveau cible : 85 %</p>		<p>normal;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des systèmes afin de fournir des services intégrés de santé maternelle et néonatale, de prévention de la transmission mère-enfant du VIH, de dépistage précoce chez le nourrisson et d'enregistrement de la naissance. 				

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Composante du programme : Nutrition							
Réalisation correspondante du plan stratégique de l'UNICEF : 4. Nutrition							
Mise en œuvre améliorée et équitable d'interventions nutritionnelles fondées sur des données factuelles, destinées aux enfants et aux femmes en âge de procréer, dont les femmes enceintes ou allaitantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'enfants âgés de 0 à 6 mois vivant dans des zones ciblées nourris exclusivement au sein Niveau de référence : 45 % (enquête sur la santé des ménages au Soudan, 2010) Niveau cible : 65 % • Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 59 mois ayant reçu au moins une dose de suppléments en vitamine A Niveau de référence : 90 % (Système de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition, 2015) Niveau cible : 90 % • Taux de mortalité liée à la malnutrition aiguë sévère Niveau de référence : 0,36 % (UNICEF, 2015) Niveau cible : < à 10 % 	Enquête en grappes à indicateurs multiples, Système de suivi de la sécurité alimentaire et de la nutrition	<ul style="list-style-type: none"> • Sélection d'établissements sanitaires et de collectivités en mesure d'assurer une prise en charge de qualité des malnutritions aiguës sévères, conformément aux directives nationales; • Renforcement du soutien apporté aux enfants, aux dispensateurs de soins et aux populations pour améliorer la nutrition, prestation de soins adaptés et prise en charge de l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, en situations d'urgence et en temps normal; • Renforcement des moyens dont les pouvoirs publics et les partenaires disposent pour élargir, dans des conditions équitables, les interventions nutritionnelles fondées sur des données factuelles et fourniture de données fiables. 	Ministère de la santé	1 120	5 122	6 242

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Composante du programme : Eau, assainissement et hygiène (WASH)							
Réalisation correspondante du plan stratégique de l'UNICEF : 3. WASH							
La population cible des collectivités touchées par le conflit, mal desservies et exposées aux épidémies bénéficie d'un accès amélioré aux services WASH équitables et durables.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage de foyers ayant accès à une source d'eau potable de meilleure qualité Niveau de référence : 59 % (Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement (JMP), 2015) Niveau cible : 69 % Nombre de cas infectés par le ver de Guinée signalés Niveau de référence : 5 (OMS, Système d'alerte rapide et de surveillance de la maladie, 2015) Niveau cible : 0 Pourcentage de la population ayant accès à des installations d'assainissement améliorées Niveau de référence : 7 % (JMP, 2015) Niveau cible : 15 % 	WASH Système d'information de gestion (SIG), rapports de suivi sur le terrain, rapports d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Accessibilité accrue à des services d'approvisionnement en eau potable abordables et durables dans les zones vulnérables, dans les écoles et dans les établissements sanitaires; Accessibilité accrue à des services d'assainissement durables et amélioration des pratiques d'hygiène au niveau des ménages et des institutions, l'accent étant mis sur l'évolution des comportements et sur l'abandon de la pratique de la défécation à l'air libre au sein des collectivités; Amélioration des politiques et de la gestion des connaissances au niveau de l'administration nationale et au niveau des États, ainsi qu'au sein de la société civile locale; Des plans de préparation WASH efficaces ont permis d'apporter des secours aux populations touchées par des situations d'urgence, conformément aux Principaux engagements pour les enfants dans 	Ministère de l'énergie, des barrages, de l'irrigation et des ressources hydriques Oxfam GB Partenaires du secteur WASH Conseil de la ville de Djouba Autorités de l'État et des comtés	1 120	13 600	14 720

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			l'action humanitaire.				
Composante du programme : Éducation et développement de l'adolescent							
Réalisation correspondante du plan stratégique de l'UNICEF : 5. Éducation							
Les enfants âgés de 3 à 18 ans, et en particulier les adolescents, les filles et les autres groupes vulnérables bénéficient, dans des conditions plus équitables, d'un meilleur accès à un enseignement de base de qualité assurant des acquis d'apprentissage.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage d'enfants âgés de 3 à 6 ans inscrits dans des centres de développement du jeune enfant. Niveau de référence : Filles 48 %; Garçons 52 % (Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2015) Niveau cible : Filles 53 %; Garçons 56 % Pourcentage d'enfants âgés de 7 à 18 ans inscrits dans l'enseignement primaire officiel ou dans un système éducatif alternatif. Niveau de référence : Total 35 %; Filles 30 %; Garçons 39 % (Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2015) Niveau cible : Total 42 %; Filles 35 %; Garçons 45 % Taux d'achèvement des 	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement des dispositifs nationaux visant à fournir aux enfants et aux adolescents, dont les enfants défavorisés et exclus, des services éducatifs de base et des filières d'apprentissage parallèles leur inculquant les compétences nécessaires à la vie courante et les sensibilisant à la consolidation de la paix et aux risques de conflit, dotés d'acquis d'apprentissage mesurables; Un soutien accru aux pouvoirs publics et aux partenaires pour améliorer la transition entre le développement du jeune enfant et l'enseignement primaire et entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire; Amélioration des capacités aux niveaux national et infranational et à l'échelle des collectivités afin de protéger les enfants et les 	Ministère de l'éducation, des sciences et des techniques Union européenne Ministère du développement international du Royaume-Uni Agence des États-Unis pour le développement international Gouvernement de la Norvège PAM	1 120	42 865	43 985

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	<p>études primaires.</p> <p>Niveau de référence : Total 9,95 %; Filles 6,2 %. Garçons 13,7 % (Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement, 2011)</p> <p>Niveau cible : Total, 10,5 %; Filles 7 %; Garçons 14 %</p>		adolescents et de leur fournir un enseignement de qualité.				
Composante du programme : Protection de l'enfance							
Réalisation correspondante du plan stratégique de l'UNICEF : 6. Protection de l'enfance							
<p>Les risques auxquels les enfants et les adolescents vulnérables ou exposés à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements étaient exposés ont diminué et se sont atténués et leur sécurité, leur dignité et leur santé ont été, dans la mesure du possible, rétablies.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants ayant bénéficié des services de déclaration des naissances <p>Niveau de référence : 199 225 (UNICEF, 2015)</p> <p>Niveau cible : 250 000</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'enfants et d'adolescents ayant bénéficié de services essentiels de la protection de l'enfance <p>Niveau de référence : 367 807 (UNICEF, 2015)</p> <p>Niveau cible : 800 000</p>	<p>Registres du Ministère de la santé, registres provenant de l'enseignement et des hôpitaux civils</p> <p>Rapports d'enquête</p> <p>Base de données du Center for Psychology and Social Change (Centre de psychologie et de promotion du changement social) (Système de gestion de l'information sur la violence sexiste)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale, le Ministère de la santé et certains ministères des États ont adopté des lois et des cadres réglementaires et ont mis en place des systèmes de prestation de services afin d'améliorer l'accès des enfants à la justice et aux services d'enregistrement des naissances; • Les enfants vulnérables ou exposés à la violence, à l'exploitation et aux mauvais traitements sont de plus en plus à même d'avoir accès à des services essentiels de grande qualité en matière de protection de l'enfance 	<p>Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale</p> <p>Ministère de la santé</p> <p>Ministère de l'intérieur et de la conservation de la vie sauvage</p> <p>Bureau national des statistiques</p> <p>Ministère de la justice</p> <p>Groupe de la Protection de l'enfance de l'Armée populaire de libération du Soudan</p> <p>Commission</p>	1 412	10 716	12 128

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
			et de lutte contre la violence sexiste et d'en bénéficier, en situations d'urgence comme en temps normal.	nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration Center for Psychology and Social Change (Centre de psychologie et de promotion du changement social) Organismes des Nations Unies MINUSS			
Composante du programme : Politique sociale							
Réalisation correspondante du plan stratégique de l'UNICEF : 7. Inclusion sociale							
Amélioration des politiques et des dispositifs mis en œuvre en faveur des enfants défavorisés et exclus.	<ul style="list-style-type: none"> Élaboration des principaux éléments d'un système permanent de protection sociale tenant compte des enfants et définition de ses grandes orientations. Niveau de référence : n.d. Niveau cible : Politique adoptée Nombre d'enfants qui bénéficiaires du projet d'allocations pour enfants Niveau de référence : 0 Niveau cible : 2000 	Rapport sur le projet	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité des pouvoirs publics à fournir des services de protection sociale axés sur les enfants; Renforcement des moyens dont l'UNICEF et les partenaires disposent pour produire des données axées sur l'équité, des évaluations fondées sur des données factuelles et des études analytiques. 	Ministère de la femme, de l'enfant et de la protection sociale Bureau national des statistiques Banque mondiale PAM	1 966	1 280	3 246

Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence et niveaux cibles	Moyens de vérification	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
Composante du programme : efficacité des programmes							
Les programmes de pays sont conçus, coordonnés, gérés et appuyés afin de répondre aux normes de qualité et d'améliorer concrètement la situation des enfants.	<ul style="list-style-type: none"> Pourcentage des indicateurs de gestion et des priorités du programme qui satisfont aux objectifs de référence du tableau de bord Niveau de référence : n.d. Niveau cible : 100 % 	inSight Scorecard Dashboard	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité du bureau de pays à communiquer efficacement sur les questions relatives aux droits de l'enfant; Demande et utilisation accrues par les populations de services pouvant sauver la vie, de services de soins et de services de protection; Renforcement de la capacité des réseaux sociaux et communautaires et des institutions à faire participer efficacement les enfants, les jeunes et les femmes au développement et à la consolidation de la paix. 		8 353	11 444	19 797
Total des ressources					16 300	99 132	115 432